

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

COMMUNE DE VAL-DE-LIVENNE

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit février, à dix huit heures trente,
Les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire dans la salle habituelle de leurs délibérations, sous la présidence de Philippe LABRIEUX, Maire de la commune de VAL-DE-LIVENNE.

Date de convocation du Conseil Municipal :	23 février 2024
Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	17
Nombre de votants :	18

Étaient présents : Philippe LABRIEUX–Maire, Lydia HERAUD–1^{ère} adjointe, Thierry SOULIGNAC–2^{ème} adjoint, Isabelle YUBERO–3^{ème} adjointe, David DUPUY–4^{ème} adjoint, Valérie CHAUBÉNIT–5^{ème} adjointe, Guy PAILLÉ–6^{ème} adjoint, Brigitte AMIAR, Patrick BERTHELOT, Gisèle BROCHON, Laurie CONTE, Stéphane DUCOUT, Gisèle DALL'ARMI, Alain EYMAS, Loïc GENOUVRIER, Kévin LAMBRUN, Jean Luc SEUBE, Conseillers municipaux,

Étaient excusés : Tiffany MARCONNET,

Étaient absents : Alain FOURNIER, Marie HAURE, Oriane LUCIDARME, Virginie TRANSON, Mickaël VILLETORTE,

Avaient donné pouvoir : Tiffany MARCONNET à Isabelle YUBERO.

Secrétaire de séance : Laurie CONTE

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.

☆ ☆ ☆

Délibération N°491 : Convention de servitude avec M. DUPUY Jean-Claude – Parcelle 267 ZD 040 - 042

Vu le Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire explique avoir proposé à M. DUPUY Jean-Claude, propriétaire des parcelles 267 ZD 040 et 042 au lieu-dit Damet, de signer une convention de servitude.

La convention annexée, a pour objet de constituer une servitude de passage, de découverte environnementale et accéder à une passerelle existante sur les deux parcelles du propriétaire au profit de la municipalité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

 **D'APPROUVER** la convention annexée à la présente délibération ;

 **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

☆ ☆ ☆

Délibération N°492 : Procédure d'incorporation de biens sans maîtres – Omission Parcelle 267 AZ 061

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération D397 du 23 janvier 2023 pour le lancement de la procédure avec la SAFER,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le cadre d'une procédure d'appréhension de Biens sans maîtres. Suite à la délibération D397 du 23 janvier 2023 nous avons acté la procédure avec la SAFER. A ce jour, nous sommes dans l'attente des retours des services du cadastre pour s'assurer que tous ces biens soient sans maîtres.

La parcelle 267 AZ 061 s'avère avoir été oubliée. Il est proposé de l'incorporer à la procédure en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-  **D'APPROUVER** l'incorporation de la parcelle 267 AZ 061 à la procédure de Biens sans maîtres
-  **D'AUTORISER** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

☆ ☆ ☆

Délibération N°493 : Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée le 10 mars dernier, invite les communes et intercommunalités à définir des zones d'accélération là où elles souhaitent prioritairement voir des projets s'implanter.

Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, la géothermie, la biomasse, le biogaz.

Toutes les collectivités peuvent ainsi, après concertation des administrés personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité des territoires et du potentiel en énergies renouvelables.

Une fois ces zones définitivement approuvées, il est possible pour les communes de définir des zones d'exclusion d'énergies renouvelables.

Le processus de validation des zones d'accélération est le suivant :

1. Proposition de zonage établi par la commune
2. Concertation (format libre) avec la population
3. Validation de la commune par délibération
4. Débat au sein du Conseil Communautaire de la CCE sur les projets ENR de tout le territoire de la CCE
5. Envoi des projets de chaque commune de la CCE au référent préfectoral unique affecté aux zones d'accélération des énergies renouvelables
6. Avis du Comité Régional de l'Energie
7. Intégration des zones d'accélération à la cartographie des zones au niveau départemental (si l'avis du Comité Régional de l'Energie est positif)

Les zones de la commune ont été construites avec l'apport des services du SCOT et de la CCE.

Une webcartographie a été produite par le SCOT en intégrant les types d'énergies renouvelables suivants :

- Bois énergie
- Géothermie
- Géothermie individuelle
- Panneaux sur toiture
- Réseau de chaleur
- Panneaux au sol
- Zone de méthanisation
- Panneaux sur ombrière

L'ensemble de ces zonages est disponible sur le lien suivant :

http://sig-hautegironde.fr/lizmap/index.php/view/map?repository=zaenrcce&project=acceleration_enr_cce

Par ailleurs, une concertation a été menée de façon dématérialisée auprès du public sur le site internet de la CCE du 16 janvier au 9 février 2024 inclus. Aucune remarque n'a été formulée dans ce délai. La concertation a été menée à l'adresse ci-dessous :

<https://www.cc-estuaire.fr/vivre/habitat-et-urbanisme/enquete-publique-et-concertation/>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 15 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS :

-  **DE VALIDER** le projet de zones d'accélération des énergies renouvelables ci-joint qui correspond au projet soumis à concertation ;
-  **D'AUTORISER** la transmission auprès du référent préfectoral unique des zonages et à effectuer toutes les démarches afférentes.

☆ ☆ ☆

Délibération N°494 : Marché entretien des locaux – adhésion de Commandes CCE-CIAS Communes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L2113-7 du code de la commande publique ;

Pour rappel du contexte, la Communauté de Communes de l' Estuaire a entrepris de moderniser sa politique d'achat, visant à la fois une efficacité économique accrue et une gestion plus pertinente des procédures de passation des marchés publics. Dans cette optique, la CCE a déjà intégré les besoins des communes membres dans ses procédures de passation de marchés publics : groupement de commandes dédié à la voirie, aux marchés d'enrobés projetés, à la location et la maintenance des solutions d'impressions ou encore à l'acquisition de petites fournitures administratives. Des commandes groupées de papier et de produits d'entretien sont également effectués en commun depuis 2023.

Il convient de poursuivre cette démarche. Un recensement est en cours dans différents segments d'achats.

Il est proposé à ce titre de constituer un groupement de commandes relatif aux prestations d'entretien des locaux entre la CCE, le CIAS et les communes membres qui le souhaitent pour une durée de 4 ans afin de faciliter la gestion des procédures de passation de ces marchés.

Il s'agira d'un marché alloti (LOT 1 PRESTATIONS RECURRENTES et un LOT 2 PRESTATIONS PONCTUELLES).

Le coordonnateur du groupement sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres, l'ensemble des opérations relatives à la préparation et la passation des contrats. Il est proposé que la CCE soit désignée coordonnateur du groupement : les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisés dans la convention constitutive de groupement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-  **D'ADHERER** au groupement de commandes entre la CCE, le CIAS et les communes pour la passation d'un marché de prestation d'entretien des locaux ;
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ;
-  **DE DESIGNER** la CCE comme membre coordonnateur du groupement ;
-  **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives nécessaires et à signer tout acte afférent.

☆ ☆ ☆

Communication & Questions diverses :

Intervention Philippe Labrieux - Maire

-  Monsieur le maire informe ses collègues qu'une étude de vidéoprotection est en cours avec Gironde Numérique, ce projet est réfléchi par Vanessa DGS, Thierry Soullignac adjoint, l'ASVP et lui-même.

Malheureusement, même si nous ne sommes pas accros de ce genre de pratique, nous devons passer par ce fait, bon nombre de délits ont été résolus grâce à celles de Braud et Reignac. Si ce service avait été mis en place, les caméras auraient pu servir à identifier les voleurs de nos arbustes qui sont venus à deux reprises. Nous attendons les devis et le projet définitif, qui sera mis à l'investissement en 2025.

-  Monsieur le maire informe ses collègues qu'à la rentrée scolaire 2024/2025, il y aura la fermeture d'une classe. Pas besoin d'exprimer une quelconque colère contre l'éducation nationale, nous étions en sursis cette année et d'autres communes du territoire sont dans ce cas. C'est la conséquence d'un déclin de la natalité. Il y aura toujours deux classes CM1/CM2 à St Caprais et quatre classes de la maternelle au CE2 à Marcillac.
-  Monsieur le maire informe ses collègues que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours de validation par les services de la sous-préfecture. L'essentiel est fait, il ne reste plus qu'à le peaufiner et prendre un arrêté afin de le valider.
-  Monsieur le maire explique qu'après une pause de la commission SMICVAL, cette dernière va reprendre. Nous n'avions pas pu poursuivre nos travaux car des informations de tout bord (vraies et fausses) nous étaient communiquées. Suite à une visite sur des sites où il existe déjà des points de collectes organisés par la CCE, nous avons plus de visibilité et d'informations. Il est possible que les élus de Val-de-Livenne, s'ils le souhaitent, aillent voir ce qui se fait dans les communes qui ont déjà mis ce service en place. Les bornes collectives émanent d'une loi européenne, et pour respecter cette loi, le SMICVAL a mis en place ce système. La commune définira les emplacements, mais en fait les gens utilisent les bornes qui se trouvent sur les routes de circulation vers les écoles, les supermarchés... Nous serons soucieux de la population la plus fragile. C'est un débat, mais il faut s'y mettre. Il est possible de faire venir la responsable du SMICVAL pour échanger et travailler sur ce projet.
-  Dissolution de l'AFR : Une réunion a lieu le 12 mars prochain pour que les membres puissent décider de l'avenir de cette association, sachant que c'est la seule maintenue sur le secteur des communes remembrées. Toutes les communes aux alentours ont déjà procédé à cette dissolution il y a bien longtemps. Depuis son élection en 2008, monsieur le maire avait souhaité la maintenir car il estimait que l'AFR avait été créée pour les agriculteurs et cela devait être géré par les agriculteurs. Néanmoins cela devient ingérable, demande un temps énorme au secrétariat, dû au nombre important de cotisants, des changements de propriétaires non communiqués qui perturbent la comptabilité, les impayés dus à des propriétaires malhonnêtes et de mauvaise foi. 8000€ d'impayés cumulés depuis 2020, les sommes étant peu élevées ne peuvent être recouvrables par voie d'huissier. Il sera proposé au conseil de mettre la somme à recouvrir de la taxe AFR dans l'impôts foncier bâti et non bâti. Ce qui va engendrer une légère augmentation de ces deux taxes. Même appartenant à la commune, l'entretien des collecteurs et chemins seront entretenus (fauchage et curage) de la même manière.
-  Aérodrome : Jusqu'à présent ce sont les membres de l'aéroclub, gestionnaire de l'aérodrome, qui entretiennent les abords de l'aérodrome avec leurs propres matériels. Seulement deux fois par an la collectivité prend à sa charge le fauchage de toute l'emprise de l'aérodrome par l'intervention de la CUMA. Les membres de l'aéroclub sont toujours volontaires pour entretenir les abords. Cependant ils souhaitent que la collectivité fournisse une tondeuse autoportée et assureront l'entretien régulier et ne dérangeront pas les services techniques. M. David Dupuy, adjoint en charge des espaces verts, confirme ces propos suite à sa visite à l'aérodrome. M. le maire rappelle que la collectivité est propriétaire de l'aérodrome et que nous devons l'entretenir au même titre que notre voirie et nous réjouir de l'investissement de l'aéroclub. L'ensemble du conseil valide le fait d'acheter une tondeuse autoportée d'une valeur de 500/600€ et la mettre à disposition des membres de l'aéroclub.

- ✎ En tant que commune pilote du projet Gabaye, il est demandé de remplir le questionnaire et le retourner à Florence.
- ✎ M. le maire informe deux dates à retenir : Déambulation le 2 mars à 9h45 à St Caprais

Inauguration de l'installation Photovoltaïque le 21 mars

Intervention Gisèle Dall'armi

- ✎ Elle a participé à la Réunion Syndicat des collèges et lycées de Blaye, le Conseil Régional qui a la compétence de gestion des lycées ne souhaite pas que ce dernier perde pour diverses raisons. De ce fait, ils vendent un terrain de 840 m² pour une somme de 60 000€ et un autre 220 000€ pour le remboursement d'un emprunt. Un troisième terrain près du lycée sera cédé pour 1€ symbolique.
- ✎ Les épiciers de l'estuaire qui souhaitent prendre possession du local (ex-atelier créations et découvertes) prendraient à leur charge les consommables (eau, électricité, télécom), le prix de la location sera donné en fonction de l'économie faite par la collectivité.

Intervention Patrick Berthelot

- ✎ Il propose la journée verte sur le périmètre de notre commune le 22 ou 29 juin, en collaboration avec le GDAR et l'ACCA. Il est décidé de le faire le 22 juin, étant donné que la salle Rémy Etelain est libre uniquement ce jour-là.
- ✎ Il demande la suite du dépôt trouvé vers la Borne du Lièvre. M le maire lui répond que la personne a été identifiée grâce au concours de la gendarmerie. Une procédure est en cours.

Intervention Alain Eymas

- ✎ Il s'inquiète de savoir si les lampadaires en sortie de bourg vers Ferchaud marcheront un jour ? Il lui est répondu que le prestataire fait de son mieux, car même ceux déjà remis en marche dysfonctionnent encore. Il semblerait que la panne soit assez conséquente.

Intervention Guy Paillé

- ✎ Syndicat Intercommunal d'Electricité du Blayais : il informe que M. Trottin notre interlocuteur privilégié prend sa retraite et sera remplacé par M. Olivier Cornet.

Intervention David Dupuy

- ✎ Il informe ses collègues que la Journée broyage aura lieu le samedi 30 mars 9h 12h - 14h 18h. Vous pouvez venir broyer les branches et venir chercher du broya.

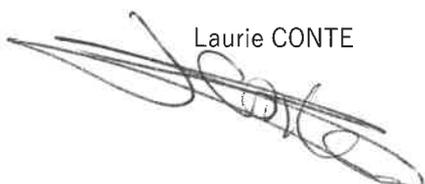
Prochaines dates :

- Réunion de bureau, le mercredi 13 mars 18h30 Salle de Conseil - St-Caprais.
- Conseil municipal, le mercredi 27 mars 18h30 Salle Pierre Régère - Marcillac

20h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de séance

Laurie CONTE



Le Maire de Val-de-Livonne

Philippe LABRIEUX

